



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0776

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Gaz naturel pour véhicules (GNV) - Expérimentation mobilité durable - Prolongation de la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) - Adhésion à l'Association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devnaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0776**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Gaz naturel pour véhicules (GNV) - Expérimentation mobilité durable - Prolongation de la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) - Adhésion à l'Association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Par délibération n° 2015-4155 du 21 octobre 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la convention tripartite à passer entre la Communauté urbaine, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF), encadrant l'expérimentation de mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) sur l'agglomération.

En effet, il existait déjà des stations et des flottes de véhicules fonctionnant au GNV sur le territoire et ce dernier apparaissait comme particulièrement propice à l'expérimentation de nouvelles solutions GNV.

Cette expérimentation visait à réaliser un diagnostic des pratiques de déplacements et des contraintes du territoire, ainsi qu'à étudier les scénarii possibles relatif au développement de la mobilité GNV (stations et véhicules).

Le bilan à la fin 2015 s'avère positif :

- inauguration d'une nouvelle station GNV à Villeurbanne le 25 février 2015,
- mise en place du projet Equilibre, soutenu par l'ADEME et par un consortium de 6 transporteurs sur Rhône-Alpes, ce qui permettra de mutualiser les mesures réalisées sur 15 poids lourds GNV pendant 1 an,
- lancement de la démarche GNVolontaire, qui permet de rassembler sous une même bannière l'ensemble des acteurs engagés dans le développement de la filière GNV,
- acquisition de 14 véhicules légers GNV par la Métropole de Lyon en juillet 2015,
- démarrage du service de distribution urbaine CityLogistics qui utilise depuis le mois de novembre 2015 une flotte composée exclusivement de véhicules non diesel (véhicules au GNV dont 50 % BioGNV et un véhicule électrique Kangoo ZE avec prolongateur d'autonomie). Cet acteur a installé sur son site de Vaux en Velin un compresseur de gaz privatif qu'il prévoit d'ouvrir à ses sous-traitants,
- le groupe La Poste a commandé plusieurs véhicules pour opérer sur son centre de distribution urbaine Antonin Poncet inauguré le 2 octobre 2015. L'installation d'un compresseur privatif est prévue pour début 2016.

Prolongation de la convention tripartite

A ce jour, la principale limite à laquelle le projet a été confronté est la mobilisation du foncier pour le développement de stations publiques, principalement à destination des poids lourds.

Dans ces conditions, d'un commun d'accord avec l'ADEME et GRDF, il est proposé de prolonger de 2 ans, la convention, qui expire au 31 décembre 2015.

Il est notamment prévu en 2016 et 2017 de poursuivre les actions suivantes :

- recherche de foncier disponible et dispositif de soutien pour la création de nouvelles stations GNV, principalement de charge rapide pour les poids lourds,
- collecte de données à travers de la télématique embarquée sur des poids lourds échantillonnée selon l'usage, dans le cadre de la mutualisation de méthode et de moyens financiers avec le projet Equilibre, décidée par le comité stratégique de suivi de la convention,
- collecte de données à travers de la télématique embarquée sur les véhicules légers,
- dispositif de soutien auprès des petites et moyennes entreprises (PME) pour l'acquisition des véhicules utilitaires fonctionnant au GNV, dans le cadre de la convention.

Le budget global (650 K€) de la convention, financé à parité par l'ADEME et par GRDF, reste inchangé.

La Métropole contribuera au projet, suivant les mêmes principes que précédemment, via la mise à disposition de données prévues dans la convention et via la participation de ses agents, notamment sur les volets analyse des mesures sur les véhicules légers et poids lourds, sur la recherche de foncier disponible et sur l'accompagnement du projet (communication, procédures administratives).

Les résultats de l'expérimentation seront gracieusement mis à disposition de la Métropole de Lyon qui pourra les utiliser à des fins propres. Ces résultats permettront à la Métropole d'affiner ses politiques publiques en matière de mobilité et d'énergie.

Adhésion à l'Association de gestion du projet Equilibre

Il est, par ailleurs, proposé d'adhérer à l'Association de gestion du projet Equilibre en tant que membre institutionnel prévu par ses statuts, sans cotisation ni contribution financière de la part de la Métropole de Lyon. La contribution de la Métropole sera concrétisée par un appui des équipes au projet. En application des statuts de l'Association, il convient au Conseil de la Métropole de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) pour une expérimentation de mobilité durable Gaz naturel pour véhicules (GNV), pour une durée de 2 ans supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2017,

b) - l'avenant à passer entre la Métropole de Lyon, l'ADEME et GRDF,

c) - l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Association de gestion du projet Equilibre.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Désigne monsieur Gilles VESCO pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Association de gestion du projet Equilibre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.